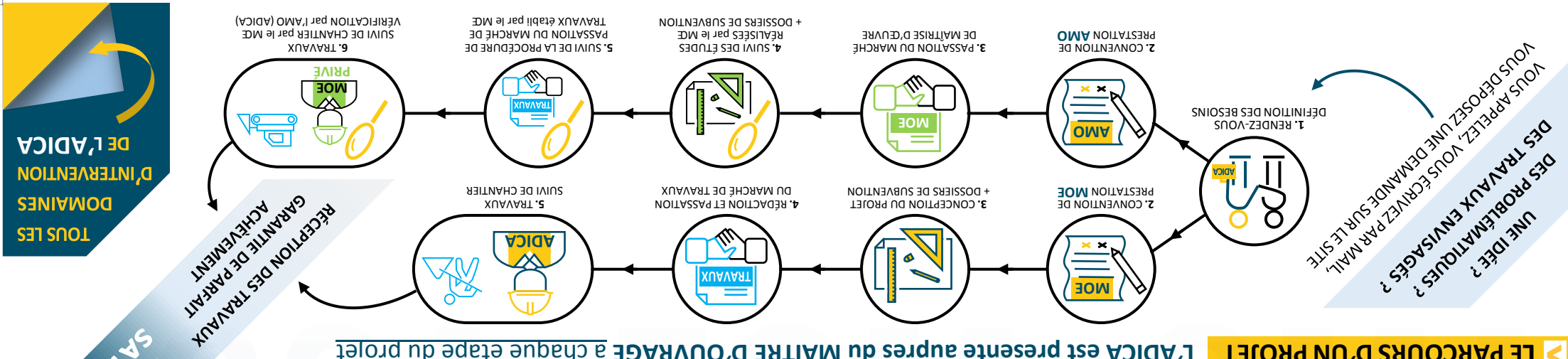




LE PARCOURS D'UN PROJET
L'ADICA est présente auprès du MAÎTRE D'OUVRAGE à chaque étape du projet

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
accompagnement complet d'opérations de voirie, ouvrage d'art espace et bâtiment publics
OPÉRATION < 500 000 €
... ou la nature de l'assistance souhaitée, l'ADICA vous accompagne jusqu'à la RÉUSSITE DE VOS OPÉRATIONS !

MAÎTRISE D'ŒUVRE
suivi direct d'opérations de voirie ouvrage d'art non complexe petit aménagement
OPÉRATION < 90 000 €
TOUS CONSEILS ET ASSISTANCES
dans les domaines administratifs, techniques et juridiques
PAS DE PLAFOND
Quels que soient le projet, les problématiques, ...

COMMENT L'AGENCE EST-ELLE ORGANISÉE ?
L'ADICA réalise des prestations intégrées : l'Agence est une quasi-régie pour chacun de ses membres qui peuvent ainsi faire appel à ses services sans mise en concurrence.
L'ADICA s'appuie sur les moyens et compétences du Département, qui met à disposition ses agents, connaissant les enjeux du territoire et présents au plus proche du terrain pour plus de réactivité et d'efficacité.
QU'EST-CE QUE L'ADICA ?
L'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne est un Etablissement Public Administratif créé en 2013, à l'initiative du Président du Conseil Général, Yves DAUDIGNY, et du Président de l'Union des Maires de l'Aisne, Paul GIROD, afin de répondre aux besoins des « petites » collectivités en matière d'Ingénierie Publique alors que l'Etat se retirait progressivement de ce champ d'intervention et que l'offre privée locale était peu développée ou inadaptée.

QUI PEUT ADHÉRER ET COMMENT ADHÉRER À L'ADICA ?
L'ADICA est bâtie sur la mutualisation des moyens de ses adhérents, et en premier lieu, le Département, acteur majeur de la solidarité territoriale. Les communes de moins de 10 000 habitants, les communautés de communes et les syndicats peuvent devenir membres de l'ADICA.
L'adhésion à l'ADICA s'établit par délibération de la collectivité pour adopter les statuts en vigueur et paiement d'une cotisation annuelle.

COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE PRESTATION ?
Toute collectivité membre de l'ADICA peut missionner l'Agence dans les domaines d'intervention détaillés en page centrale, pour réaliser des prestations d'AMO, MOE ou ASS, suivant ses besoins.
Les prestations de l'ADICA sont payantes. Une convention fixant l'objet de l'opération, le contenu des prestations ainsi que leur coût estimatif est établie entre l'ADICA et la collectivité, actant ainsi le démarrage de la mission.

COTISATION ANNUELLE	
DÉPARTEMENT	0,60 € / hab des communes adhérentes
COMMUNE	0,60 € / hab plafond 2 000 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	0,30 € / hab
SYNDICAT	0,30 € / hab plafond 500 €

COÛT DES PRESTATIONS	
AMO	1 500 €
	2 %
	1,5 %
MOE	1 000 €
	4 %
	3,5 %
ASS	600 €
	FORFAIT JOURNALIER

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL
L'ENT, déployé avec l'Éducation Nationale, est accessible dans les écoles pour toutes les collectivités exerçant la compétence scolaire sur le 1^{er} degré, même pour les collectivités non adhérentes à l'ADICA.

COÛT ANNUEL PAR ÉLÈVE
SUIVI, LICENCE, ASSISTANCE 1,15 €
OPTION : APPLICATION MOBILE 0,30 €
CENTRALE D'ACHAT 0,50 € pour les collectivités non adhérentes à l'ADICA

TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ADICA SE TIENT À VOTRE DISPOSITION



TRAVAUX DE **VOIRIE** ET DE RÉSEAUX DIVERS

Entretien des chaussées, aménagements de sécurité, drainage des eaux pluviales, création de trottoirs, déplacements doux



RÉFECTION D' **OUVRAGE D'ART** ET DE MUR DE SOUTÈNEMENT

Reprise de l'étanchéité, mise aux normes des garde corps, ragréage de maçonnerie, reconstruction partielle ou complète



AMÉNAGEMENT D' **ESPACE PUBLIC**

Aménagement qualitatif de place publique, de parvis, création de terrain multisport, d'espace de jeux pour enfants, aménagement de parc



CONSTRUCTION, RÉNOVATION, EXTENSION DE **BÂTIMENT PUBLIC**

Mairie, école, salle communale, logement communal, salle de sport, cantine



RÉFECTION DU **PATRIMOINE HISTORIQUE** MONUMENTAL

Patrimoine immobilier classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, ou non répertorié, monument aux morts, lavoir



AMÉLIORATION DES **PERFORMANCES ÉNERGETIQUES** DES BÂTIMENTS

Diagnostic énergétique des bâtiments publics, préconisations d'actions à court, moyen et long termes : télégestion, isolation, changement de mode de chauffage



GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL : OUVRAGE, ÉGLISE

Diagnostic initial visuel, inspection détaillée ou spécialisée, prises de vue par survol en drone, mise en place d'un suivi régulier pour l'entretien et programmation d'opérations de travaux



INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

Conseils sur l'achat de matériel et de logiciel, exploitation et maintenance des systèmes, optimisation du réseau interne : câblage, wifi ...



ENT : ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Déploiement, conjointement avec l'Éducation Nationale, dans le 1^{er} degré, de l'ENT commun à tous les établissements scolaires des Hauts-de-France, assistance technique annuelle



INCORPORATION DE **BIEN VACANT** SANS MAÎTRE, EN ABANDON MANIFESTE

Caractérisation de l'état du bien, mise en œuvre de la procédure d'incorporation dans le domaine communal, expropriation : constitution du dossier de DUP, arrêté de cessibilité ...



IMMEUBLE MENAÇANT RUINE PROCÉDURE DE PÉRIL

Assistance dans la procédure de péril, ordinaire et/ou imminent : rédaction des arrêtés, saisine du Tribunal pour nomination d'un expert, conseils techniques



ACQUISITION DE BIEN EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Estimation du bien, accompagnement dans la réalisation des diagnostics réglementaires, rédaction de l'acte administratif pour acquisition sans passage chez le notaire



CLASSEMENT, DÉCLASSEMENT DE CHEMINS, DE VOIRIES

Assistance dans les procédures de classement de voirie dans le Domaine Public routier communal, de déclassement de chemin, de désaffectation de délaissé de voirie



CENTRALE D'ACHAT

Panneaux de signalisation, panneaux de rue, peinture routière, glissières de sécurité et garde corps, enrobé à froid, sel de déneigement

